



PLAN LOCAL D'URBANISME

>> Dossier de projet approuvé

> Pièce n°3.1 : Document graphique du règlement - commune entière
échelle 1/7000^{ème}

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	7 décembre 1999	04 juillet 2005	23 février 2006
Deux révisions simplifiées et une modification du PLU	28 mars 2007	/	26 juin 2007
Révision simplifiée et modification du PLU	3 octobre 2008	/	9 février 2009
Révision du PLU	22 mars 2016	28 juin 2018	

Le Président de la Communauté de Communes



- Limite communale
- Limite des zones de règlement
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé

- Bâtiment désigné au titre de l'article L.123.1.5.II.6° du Code de l'Urbanisme**
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone agricole ou naturelle

- Patrimoine identifié au titre de l'article L.123.1.5.III.2° du Code de l'Urbanisme**
- Elément de patrimoine bâti protégé
 - Patrimoine paysager
 - Parcs et jardins à préserver
 - Hameaux remarquables

Numéro ancien PLU	Numéro PLU après révision	Destination	Référence cadastrale	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	1	Réserve foncière pour l'agrandissement du cimetière de Saint Aignan	Section AH Parcelle 30-31	Commune	1820 m ²
5	2	Création d'une voie depuis la rue des Saules	Section AX Parcelle 181-182	Commune	200 m ²
8	3	Création d'une voie entre le chemin des Lauriers et l'impasse de Monflanquin	Section AZ Parcelle 69-29-28	Commune	840 m ²
10	4	Création d'une voie de desserte d'une zone d'urbanisation future au lieu-dit Las Cassenades	Section AZ Parcelle 25	Commune	860 m ²
14	5	Création d'une voie de 10 mètres d'emprise	Section AX Parcelle 160-162	Commune	530 m ²
16	6	Création d'une voie de desserte d'une zone d'urbanisation future au lieu-dit Gallane	Section AV Parcelle 4-5	Commune	450 m ²
17	7	Réserve foncière pour la création d'un passage le long du Lot	Section AV Parcelle 1	Commune	800 m ²
18	8	Création d'une voie de desserte d'une zone d'urbanisation future au lieu-dit La Luette	Section AT Parcelle 69-75	Commune	300 m ²
19	9	Elargissement d'une voie existante pour faciliter l'accès de la zone d'urbanisation future Las Cassenades	Section AZ Parcelle 106-105-104-110-102-101-107	Commune	530 m ²
20	10	Création d'une voie pour faciliter l'accès de la zone d'urbanisation future Las Cassenades	Section AZ Parcelle 77	Commune	620 m ²
21	11	Réserve foncière pour la création d'un équipement public de loisirs	Section AT Parcelle 17-18-19-21-86	Commune	22 000 m ²

